

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint-Lyé

SEANCE DU 12 JANVIER 2017

Date de la convocation : 06 janvier 2017

Date d'affichage : 06 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept, le douze janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Marcel SPILMANN, maire.

Présents : Robert BESANÇON, Jacky CADOT, Clément CONTINANT, Véronique DUCHAMP, Laurence FOURNIER, Jean-Philippe HASS, Patricia HONNET, Marion HORNBECK, Marie-Laure HRVOJ, Yannick LAURENT, Bruno LÉOTIER, Nicolas MENNETRIER, Ninetta NUNINGER, Valérie PELLERIN, Denis PHILIPPE, Christine ROBILLARD, Marcel SPILMANN, Liliane VOYARD

Absents non excusés : Vincent BLANCHOT, Stéphane GAUCHER, Robert MOCQUARD

Représentés : Nancy MOLIÈRES par Robert BESANÇON, Véronique STOLTZ par Denis PHILIPPE

Secrétaire : Monsieur Denis PHILIPPE

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2016.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal :

- donne délégation au Maire pour intenter au nom de la commune de Saint-Lyé les actions en justice ou de défendre les intérêts de la commune dans les actions intentées contre elle, quelle que soit l'instance (référé de toute nature, première instance, appel ou cassation), et devant toutes les juridictions (administrative, pénale ou civile, tribunal des conflits).

Informations du Maire

- Il informe le conseil municipal qu'il devra le réunir avant le 28 février 2017 pour se prononcer sur le transfert de la démolition au SDDEA, pour permettre une mise en œuvre dès le printemps.
- Il invite les membres du conseil municipal à présenter leurs observations si besoin sur la demande de rattachement du hameau de Grange l'Evêque (partie Macey) à la commune de Saint-Lyé dans le cadre de l'enquête publique qui prend fin le 13 janvier 2017.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h30.

Fait à Saint-Lyé, les jours, mois et an susdits



Le Maire,

Marcel SPILMANN